

Le 26 septembre 2017

**ASSEMBLÉE D'UNITÉ DES CHARGÉES, CHARGÉS DE COURS  
DU DÉPARTEMENT DE LINGUISTIQUE  
Le mercredi 11 octobre 2017  
À 12 h 30 au local A-R542**

Bonjour chères, chers collègues,

Vous êtes chaleureusement conviés à l'assemblée statutaire de votre unité départementale autour d'un léger repas\* en compagnie de vos collègues chargées, chargés de cours. Cette rencontre vous permettra d'être au courant de ce qui se passe dans votre milieu de travail et, bien sûr, d'établir des liens avec vos collègues.

Nos échanges porteront, entre autres, sur:

- plusieurs sujets concernant votre travail dans votre département ou votre école;
- un bref rapport de vos représentantes.ants siégeant aux diverses instances universitaires et aux divers comités;
- les élections de vos représentantes.ants à l'assemblée départementale, au comité de programme, au comité de liaison local, et aux autres instances et comités.

Vous avez déjà participé à une ou des assemblées de votre unité? L'automne dernier, **quatre personnes** de votre unité y ont participé. Ce serait vraiment bien de dépasser ce nombre! Pourquoi ne pas venir avec une ou un collègue qui n'y a pas participé récemment ou qui n'y a jamais été?

Nous vous demandons de **confirmer votre présence par retour de courriel au plus tard le 5 octobre** pour connaître le nombre exact de personnes présentes afin de pouvoir à toutes et tous.

Au plaisir de nous retrouver!

Syndicalement vôtre,

Jean Régnier, Comité mobilisation-intégration

\*Veuillez nous signaler toute diète spéciale lors de vos réservations.

*.../voir au verso*

## ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

1. Désignation d'une personne à l'animation de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour et minutage
3. Présentation des personnes présentes
4. Projets d'intégration
  - Objectifs et fonctions des projets
  - Autres informations : dépôts des projets, demande de prolongation
5. Rapport<sup>a</sup> (verbal et écrit) des représentantes, des représentants (par exemple, à l'Assemblée départementale, au Comité de liaison local, à l'Unité de programme, et tout autre instance ou comité). Présentation du rôle des déléguées et délégués, des représentantes et représentants. Échanges avec les personnes présentes.
6. Élections :
  - a) délégation au Conseil syndical (5) <sup>1</sup>
  - b) représentation à l'Assemblée départementale (1) <sup>2</sup>
  - c) représentation à l'Unité de programme de premier cycle :
    - Linguistique (1) <sup>2</sup>
  - d) représentation à l'Unité de programme des études de cycles supérieurs :
    - Linguistique (1) <sup>2</sup>
  - e) représentation au Comité de liaison local (CLL) (3) <sup>3</sup>
7. Divers
8. Levée de l'assemblée

N.B.: Tous les mandats pour les postes à combler sont d'une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

- Les personnes intéressées à siéger à l'une ou l'autre des instances et qui ne peuvent assister à la réunion sont priées de faire parvenir une procuration à Jean Régner au SCCUQ (A-R540).

---

<sup>1</sup> accorde du pointage

<sup>2</sup> accorde du pointage et une rémunération

<sup>3</sup> est rémunérée

---

<sup>a</sup> Le rapport écrit est déposé par les représentantes.ants. Ce rapport écrit est confidentiel et reste dans les dossiers du syndicat.